

Par suite de circonstances diverses, Charles fut admis dans leur société et dans ces relations, il rencontra celle qu'il devait associer à son existence et qui sera la mère de notre Récollet. Native de Terrebonne, elle fut cependant baptisée à Lachenaye, le 24 août 1730, et reçut les noms de Marie Marguerite. A l'époque où nous sommes elle se trouvait à avoir ses 23 ans.

Avec le consentement des parents, le mariage de Charles Fournier et de Marie Marguerite Garreau fut célébré à Notre-Dame par le vicaire de la paroisse, M. Deat, le 24 septembre 1753. Dieu confirma la bénédiction de son ministre et onze enfants naquirent de cette heureuse union. A titre de frères et sœurs de notre Récollet nous les mentionnons dans l'ordre de leur naissance : Marie Marguerite dont nous n'avons pu retracer l'existence ; Marie, morte à deux ans ; Pierre, qui épousa en 1782, à Montréal, Marguerite Sarrère, fille d'un ancien militaire français surnommé la Victoire ; Charles, décédé à l'âge de neuf mois ; Joseph, qui se fixa à Boucherville où il épousa en 1785 Charlotte Babin, (par le mariage de leur fils Joseph en 1810 ils s'allièrent avec les Racicot de Boucherville, ancêtres de Mgr Racicot protonotaire apostolique et Vicaire Général de Montréal) ; Marie Catherine, qui épousa à vingt ans André Lachaine de la paroisse de Lachine ; Marie Françoise qui ne vécut que trois mois ; Marie Joseph, sur laquelle nous n'avons aucun détail ; nous ne serions pas étonnés que celle-ci et sa sœur aînée Marie Marguerite fussent entrées en Communauté ; Marie Charlotte, morte après 19 jours ; Antoine, qui épousa en 1792 Marie Louise Sarrère, belle-sœur de son frère Pierre. Enfin notre Thomas, qui dut être, comme l'est toujours le dernier, le plus aimé de la famille et qui fut aussi le plus aimé de Dieu, puisqu'il l'appela à choisir la meilleure part, la vie religieuse.

(A suivre)

FR. ODORIC-M, O. F. M.



Questions et réponses

QUESTION : Peut-on gagner l'indulgence du Chemin de la Croix plusieurs fois par jour ?

RÉPONSE : Voici à peu près comment notre *Revue* répondait à une question semblable dans sa livraison de juin 1897 (p. 200) :

1° D'al
« la dévoti
les dévoti
lente. » Pa
de la Croix
pas privé p
précieuses
toutes les
même que
sans confitu

2° Ensu
min de Cro
conditions
gences acco
le deuxième
vous trouver

3° Mainte
ces du Chen
ne peut prou
clare que l'in
taines pratiq
été appliquée
laisser intact
la visite de
question.

Du reste, q
giens pensent
dulgences plé
pour les defun

Ce qui est
tion des indulg
des indulgenc
tielles accord
indulgences pl
suscite puisse

4° Nous dir
gnent les indul
ce pieux exer
prédilection po